



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE

### Réunion du 20 Juin 2023

Présidence de : Mme Marie Claude HOUDAYER

Présents : Claude MARTINEAU, Dominique GARANGER, FOUASSIER Johann, Jean Paul NOUVEL, Michel PERICHET

Absents excusés : POTTIER Nicolas. MM. FORVEILLE Ludovic,

Assistent : Mickael DUPIN Directeur Administratif, Mme Isabelle MENANT, secrétaire C.D.A, Jean Francois PERON, CTDA et Pascal SOURDIN.

Séance ouverte à 18h30

#### **Préambule**

Mr Claude MARTINEAU membre du club de l'ES AZE (528829) ne prend part ni aux délibérations ni aux décisions concernant son club.

Mr Johann FOUASSIER membre du club de l'AMS LE BOURGNEUF LA FORET (519095) ne prend part ni aux délibérations ni aux décisions concernant son club.

Mme Marie-Claude HOUDAYER membre du club de Voltigeur St GEORGES BUTTAVENT (514758) ne prend part ni aux délibérations ni aux décisions concernant son club.

Le procès-verbal de la réunion du 8 Mars 2023 est adopté à l'unanimité.

#### **1. APPEL**

Appel Les décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Règlementaire de la Ligue de Football des Pays de la Loire. Ces décisions peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant. Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE

### Réunion du 20 Juin 2023

#### **2. EXAMEN DES DOSSIERS**

##### **AMBRIERES CIGNE (502188)**

3 Arbitres au club 3 au statut

RIVIERE Alexis récupère 2 matchs sur le pot commun de CHAPPUY Jérôme.

##### **ARGENTON NOTRE DAME (531062)**

0 arbitre au club 1 au statut

Bernard JEANNEAU a démissionné mais couvre le club pour la saison 2022-2023. (Article 35 bis Statut de l'arbitrage)

##### **ASTILLE COSMES (551137)**

1 arbitre au club 0 au statut

JARDIN Arnaud n'a pas fourni son certificat d'inaptitude médicale.

2eme année d'infraction

##### **BALLOTS (548732)**

1 au club 1 au statut

Démission de David LOISIL le 2/11/2022

##### **BOUCHAMPS LES CRAON (530240)**

1 arbitre au club 0 au statut

GOGUET Guewen n'a pas réalisé son quota

1ere année d'infraction

##### **BRECE SPORTS (516185)**

2 arbitres au club 3 au statut

Jean Claude VAUTIER a démissionné mais couvre le club pour la saison 2022-2023. (Article 35 bis Statut de l'arbitrage)

##### **CHEMAZE (522037)**

1 arbitre au club 0 au statut

VIOT David n'a pas réalisé son quota

1ere année d'infraction

##### **COMMER (526367)**

0 arbitre au club 1 au statut

Antoine HURFIN a démissionné mais couvre le club pour la saison 2022-2023. (Article 35 bis Statut de l'arbitrage)

##### **CONGRIER (509056)**

1 arbitre au club 0 au statut

Franck BESLIN doit encore 1 an de saison de quota indépendant couvrira le club en 2023 2024

##### **FORCE (531063)**

3 arbitres au club 2 au statut

COLLET Adrien n'a pas réalisé son quota

##### **LAIGNE LOIGNE (519910)**

2 arbitres au club 1 au statut

Pris connaissance du courrier du club

GUILLET Lilian n'a pas réalisé son quota

2eme année d'infraction



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE Réunion du 20 Juin 2023

### **LARCHAMP MONTAUDIN (581435)**

0 arbitre au club 1 au statut

Mutation d'Anthony POUTEAU vers l'ERNEENNE couvre le club jusqu'en 2025-2026

### **LAVAL FA (501908)**

3 arbitres au club 2 au statut

BOULAHYARA Idrys n'a pas réalisé son quota

### **LAVAL MAGHREB (581445)**

Fusion avec LAVAL Nord (550299)

2 arbitres au club 2 au statut

### **LAVAL ASPTT (508674)**

2 arbitres au club 2 au statut

Benameur Hamed récupère un match du pot commun de LANTEUIL Romain.

### **LA BAZOGE MONTPINCON BELGEARD (532697)**

0 arbitre au club 1 au statut

SEILLERY Doniphane couvre le club pour la dernière saison

### **LE BOURNGEUF LA FORET (519095)**

3 arbitres au club 1 au statut

CESBRON Mathis est en congés perso

GAUFFRE Henri n'a pas réalisé son quota

1ere année d'infraction

### **LE GENEST ST ISLE (502354)**

3 arbitres au club 3 au statut

LEMETAYER Edgard récupère 1 match sur le pot commun de PICOT Jean Noel

### **L'HUISSERIE (525077)**

2 arbitres au club 2 au statut

HUBERT Jordan récupère un match du pot commun d'AUBRY Hervé

### **PARIGNE SUR BRAYE (529592)**

1 arbitre au club 0 au statut

BRAULT Tony couvre en 2023-2024

2<sup>ème</sup> année d'infraction

### **PRE EN PAIL (502058)**

2 arbitres au club 1 au statut

QUETINEAU FAGOT Jessy n'a pas réalisé son quota

### **QUELAINES (501970)**

1 au club 1 au statut

MONGONDRY Lylian a passé la session d'octobre mais a démissionné le 31 janvier 2023

### **SAINT FRAIMBAULT (521116)**

0 arbitre au club 1 au statut

Mickael BESNIER a démissionné mais couvre le club pour la saison 2022-2023. 5Article 35 bis Statut de l'arbitrage.



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE Réunion du 20 Juin 2023

### **SAINT GEORGES BUTTAVENT (514758)**

3 arbitres au club 2 au statut

Jean Yves LECLERC a démissionné mais couvre le club pour la saison 2022-2023. (Article 35 bis Statut de l'arbitrage)

HOUDAYER Marie Claude n'a pas réalisé son quota

HUCHET Gabin n'a pas réalisé son quota

### **SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX (529593)**

0 arbitre au club 1 au statut

Lionel METIVIER a démissionné mais couvre le club pour la saison 2022-2023. (Article 35 bis Statut de l'arbitrage)

### **SAINTE GEMMES SPORT (527070)**

2 arbitres au club 1 au statut

SINGAMY Dylan n'a pas réalisé son quota

### **VAUTORTE (525495)**

1 arbitre au club 0 au statut

GILET Clément n'a pas réalisé son quota.

### **VILLIERS CHARLEMAGNE**

1 arbitre au club 1 au Statut

Démission Romain BERTRON couvre le club jusqu'en 2025 2026

RENARD Matheo n'a pas réalisé son quota

### **VOUTRE**

1 arbitre au club 0 au statut

Etienne DECOUX couvrira le club en 2023-2024

### **SITUATION DES CLUBS VIS-A-VIS DU STATUT DE L'ARBITRAGE au 15 Juin 2023**

Les tableaux sont consultables en Annexes 1 et 2.

Liste des mutés supplémentaires en Annexe 3.

**Prochaine réunion** : À définir.

Séance levée à 19 h 30.

LA PRÉSIDENTE de séance,  
Marie Claude HOUDAYER.

## Annexe 1 - Situation des clubs au titre de l'article 41.1 du Statut de l'Arbitrage

				OBLIGATION				ANALYSE INFORMATIVE							
N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2020-2021)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2021-2022)	Nombre d'arbitres requis				Situation au 15/06/2023							
				Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
								Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 28 février de la saison en cours			Mutés 2023-2024	Accession
522678	AHUILLE		1	D1	2	1		0	0			-2	2	2	
502188	AMBRIERES CIGNE			D1	2	1		3	1					6	
531062	ARGENTON NOTRE DAME			D3	1			1						6	
520665	ARGENTRE		1	D2	1			2			1			6	
510494	ARON	2		D1	2	1		2	2					6	
551137	ASTILLE COSMES		1	D2	1			0				-1	2	2	
528601	ATHEE			D3	1			1						6	
530228	AVERTON		1	D3	1			0				-1	2	2	
528829	AZE			D2	1			2						6	
518642	LA BACONNIERE	1	2	D3	1			0				-1	3	0	NON
517121	BALLEE	1		D2	1			2						6	
548732	BALLOTS			D3	1			1						6	
532697	LA BAZOGE MONTPINCON			D1	2	1		1	1			-1	1	4	
519096	BAZOUERS			D3	1			1						6	
522679	BEAULIEU SUR OUDON			D3	1			1						6	
554129	LA BIGOTTIERE ALEXAIN		1	D3	1			0				-1	2	2	
530240	BOUCHAMPS LES CRAONS			D2	1			0				-1	1	4	
519095	LE BOURGNEUF LA FORET			D1	2	1		1	1			-1	1	4	
516185	BRECE			D3	1			3						6	
560409	LA BRULATTE-LA GRAVELLE			D4	0			0						6	

## OBLIGATION

## ANALYSE INFORMATIVE

N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2020-2021)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2021-2022)	OBLIGATION				ANALYSE INFORMATIVE							
				Niveau	Nombre d'arbitres requis			Situation au 15/06/2023							
					Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 28 février de la saison en cours	Mutés 2023-2024	Accession										
519704	CHAILLAND		4 et plus	D4	0			0						6	
511503	CHAMPGENETEUX	1	2	D4	0			0						6	
502283	CHANTRIGNE			D1	2			1	1			-1	1	4	
532698	LA CHAPELLE CRAONNAISE		1	D3	1			0				-1	2	2	
545668	LA CHARNIE		1	D3	1			0				-1	2	2	
534948	CHATRES LA FORET			D3	1			1						6	
522037	CHEMAZE			D2	1			0				-1	1	4	
554128	CHEMERE LA BAZOUGE			D3	1			1						6	
526367	COMMER			D3	1			1						6	
509056	CONGRIER		1	D3	1			0				-1	2	2	
523864	SC ANJOU			D1	2	1		2	1					6	
529820	COURBEVILLE		1	D3	1			0				-1	2	2	
546894	CUILLE SAINT POIX			D3	1			2			1			6	
523235	DESERTINES		1	D3	1			0				-1	2	2	
524528	LA DOREE			D2	1			1						6	
531063	FORCE			D1	2	1		2	1		1			6	
502219	FOUGEROLLES	2	3	D1	2	1		0	0			-2	4	0	NON
548110	FROMENTIERES			D4	0			0						6	
502354	LE GENEST ST ISLE			D2	1	1		3						6	
501957	GORRON			D1	2	1		3	3					6	
522681	GRAZAY		1	D3	1			0				-1	2	2	

## OBLIGATION

## ANALYSE INFORMATIVE

N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2020-2021)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2021-2022)	Nombre d'arbitres requis				Situation au 15/06/2023							
				Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
								Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 28 février de la saison en cours			Mutés 2023-2024	Accession
502284	GREZ EN BOUERE		1	D3	1			0				-1	2	2	
525077	ASL HUISSERIE		1	D1	2	1		2	2					6	
502189	FC DE L' AISNE	2		D2	1			1						6	
550030	JUVIGNE			D2	1			1						6	
519910	LAIGNE LOIGNE ATHL		1	D1	2	1		1	1	1	-1	2	2		
552967	LANDIVY PONTMAIN	4		D2	1			1						6	
581435	LARCHAMP MONTAUDIN			D3	1			1						6	
501908	LAVAL FA			D2	1			2		1				6	
581445	LAVAL MAGHREB	1	2	D1	2	1		2	1	1				6	
508674	LAVAL ASPPT		1	D2	1			2						6	
860586	LAVAL ASSUM			D3	1			0			-1	1	4		
539914	LAVAL FC	1	2	D3	1			0			-1	3	0	NON	
561107	LAVAL OUTREMER			D4	0			0						6	
553223	LIVRE LA TOUCHE			D4	0			0						6	
523237	LOUPFOUGERES			D4	0			1						6	
524234	MAISONCELLES		1	D3	1			0			-1	2	2		
548955	MARCILLE			D3	1			1						6	
522467	MENIL	1	2	D2	1			1						6	
546252	VAUDAIGU			D3	1			1						6	
522683	MONTENAY			D1	2	1		1	1		-1	1	4		
526701	MONTIGNE LE BRILLANT			D2	1			1		1				6	

## OBLIGATION

## ANALYSE INFORMATIVE

N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2020-2021)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2021-2022)	Nombre d'arbitres requis				Situation au 15/06/2023							
				Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
								Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 28 février de la saison en cours			Mutés 2023-2024	Accession
519655	MONTJEAN		1	D3	1			0				-1	2	2	
522683	MONTSURS			D1	2	1		3	2		1			6	
527412	MOULAY		1	D2	1			0				-1	2	2	
525090	NEAU			D3	1			0				-1	1	4	
515240	NUILLE			D2	1			2						6	
508674	OISSEAU			D3	1			2						6	
529592	PARIGNE SUR BRAYE		1	D2	1			0				-1	2	2	
522036	PARNE SUR ROC			D2	1			0				-1	1	4	
523236	LE PAS			D4	0			0						6	
560757	PLACE			D3	1			0				-1	1	4	
502058	PRE EN PAIL			D1	2	1		1	1			-1	1	4	
501970	QUELAINES		1	D2	1			1						6	
500449	RENAZE - ST SATURNIN		1	D2	1			1						6	
531052	LA ROUAUDIÈRE			D4	0			0						6	
551500	RUILLE LOIRON			D2	1			1						6	
519960	SUD OUEST MAYENNAIS		1	D2	1			1			1			6	
517517	SAINT BRICE			D3	1			0				-1	1	4	
523679	ST CHRISTOPHE DU LUAT			D3	1			0				-1	1	4	
513749	ST DENIS D'ANJOU		1	D1	2	1		1	1		1	-1	2	2	
534134	SAINT FORT	2	3	D4	0			0						6	
521116	SAINT FRAIMBAULT		1	D2	1			0				-1	2	2	



## OBLIGATION

## ANALYSE INFORMATIVE

N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2020-2021)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2021-2022)	Nombre d'arbitres requis				Situation au 15/06/2023							
				Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
								Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 28 février de la saison en cours			Mutés 2023-2024	Accession
514758	SAINT GEORGES BUTTAVENT			D2	1			2						6	
580642	SAINT GERMAIN VALLEE D'ORTHE	1	2	D2	1			0			-1	3	0	NON	
529593	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX			D2	1			1					6		
517452	SAINT JEAN SUR MAYENNE	3	4 et plus	D2	1			2		2			6		
523238	SAINT MARS SUR COLMONT			D4	0			0					6		
512555	SAINT PIERRE DES LANDES		1	D2	1			0			-1	2	2		
502329	SAINT PIERRE DES NIDS		1	D3	1			0			-1	2	2		
527070	STE GEMMES SPORT			D4	0			2		1			6		
549937	SIMPLE MARI GNE		4 et plus	D3	1			0			-1	4	0	NON	
521840	VAIGES			D1	2	1		1	1		-1	1	4		
525495	VAUTORTE			D4	0			0					6		
520645	VILLIERS CHARLEMAGNE			D2	1			1		1			6		
502234	VOUTRE		1	D2	1			0			-1	2	2		

## Annexe 2 - Situation des clubs au titre de l'article 41.4 du Statut de l'Arbitrage

### DISTRICT DE LA MAYENNE

### ANALYSE INFORMATIVE

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2020-2021)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2021-2022)	Nombre d'arbitres requis art.41.4  Total	Situation au 15/06/2023				
						Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D1	522678	AHUILLE		1	2	0	2	120	2	480
D1	510494	ARON		1	2	2				
D1	519095	LE BOURGNEUF LA FORET			2	1	1	120	1	120
D1	502283	CHANTRIGNE			2	1	1	120	1	120
D1	523864	SC ANJOU			2	2				
D1	531063	FORCE			2	2				
D1	502219	FOUGEROLLES	2	3	2	0	2	120	4	960
D1	501957	GORRON			2	3				
D1	532697	LA BAZOGE MONTPINCON			1	1				
D1	519910	LAIGNE LOIGNE		1	2	1	1	120	2	240
D1	525077	L'HUISSERIE		1	2	2				
D1	581445	LAVAL MAGHREB	2	3	2	1	1	120	4	480
D1	522683	MONTENAY		1	2	1	1	120	2	240
D1	501972	MONTSURS			3	3				
D1	502058	PRE EN PAIL			1	1	1	120	1	120
D1	513749	ST DENIS D'ANJOU		1	2	1	1	120	2	240
D1	502188	AMBRIERES CIGNE			3	3				
D1	521840	VAIGES		1	2	1	1	120	2	240
D2	520665	ARGENTRE		1	2	2				
D2	551137	ASTILLE COSMES		1	1	0	1	90	2	180

**DISTRICT DE LA MAYENNE**

**ANALYSE INFORMATIVE**

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2020-2021)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2021-2022)	Nombre d'arbitres requis art.41.4	Situation au 15/06/2023				
					Total	Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D2	528829	AZE			2	2				
D2	524528	LA DOREE			1	1				
D2	517121	BALLEE	2		2	2				
D2	530240	BOUCHAMPS LES CRAON			1	0	1	90	1	90
D2	550030	JUVIGNE			1	1				
D2	552967	LANDIVY PONTMAIN	1	2	2	1	1	90	3	270
D2	522037	CHEMAZE			2	0	2	90	1	180
D2	502189	FC DE L' AISNE	1	2	2	1	1	90	3	270
D2	508674	LAVAL ASPPT		1	2	2				
D2	501908	LAVAL FA			1	2				
D2	502354	LE GENEST ST ISLE			2	3				
D2	522467	MENIL	1	2	1	1				
D2	526701	MONTIGNE LE BRILLANT			1	1				
D2	527412	MOULAY		1	1	0	1	90	2	180
D2	515240	NUILLE			1	2				
D2	529592	PARIGNE SUR BRAYE		1	1	0	1	90	2	180
D2	522036	PARNE SUR ROC			1	0	1	90	1	90
D2	501970	QUELAINES		1	2	1	1	90	2	180
D2	500449	RENAZE ST SATURNIN	1	2	2	1	1	90	3	270
D2	551500	RUILLE LOIRON	1		2	1	1	90	2	180
D2	521116	SAINT FRAIMBAULT		1	2	0	2	90	2	360

**DISTRICT DE LA MAYENNE**

**ANALYSE INFORMATIVE**

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2020-2021)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2021-2022)	Nombre d'arbitres requis art.41.4	Situation au 15/06/2023				
					Total	Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D2	529593	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX	1	2	2	1	1	90	3	270
D2	580642	SAINT GERMAIN VALLEE D'ORTHE	1	2	1	0	1	90	3	270
D2	514758	SAINT GEORGES BUTTAVENT			2	2				
D2	517452	SAINT JEAN SUR MAYENNE	2	3	2	2				
D2	512555	SAINT PIERRE DES LANDES	2	3	2	0	2	90	4	720
D2	519960	SUD OUEST MAYENNE	1	2	2	1	1	90	3	270
D2	520645	VILLIERS CHARLEMAGNE	2	3	2	1	1	90	4	360
D2	502234	VOUTRE		1	1	0	1	90	2	180
D3	531062	ARGENTON NOTRE DAME			1	1				
D3	528601	ATHEE			1	1				
D3	530228	AVERTON	2	3	1	0	1	90	4	360
D3	548732	BALLOTS			1	1				
D3	519096	BAZOUGERS			1	1				
D3	522679	BEAULIEU SUR OUDON			1	1				
D3	518642	LA BACONNIERE	1	2	1	0	1	90	3	270
D3	554129	LA BIGOTTIERE ALEXAIN		1	1	0	1	90	2	180
D3	516188	BRECE			1	3				
D3	532698	LA CHAPELLE CRAONNAISE		1	1	0	1	90	2	180
D3	545668	LA CHARNIE		1	1	0	1	90	2	180
D3	539914	LAVAL FC	1	2	1	0	1	90	3	270
D3	860586	LAVAL ASSUM		1	1	0	1	90	2	180

**DISTRICT DE LA MAYENNE**

**ANALYSE INFORMATIVE**

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2020-2021)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2021-2022)	Nombre d'arbitres requis art.41.4	Situation au 15/06/2023				
					Total	Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D3	534948	CHATRES LA FORET			1	1				
D3	554128	CHEMERE LA BAZOUGE			1	1				
D3	526367	COMMER			1	1				
D3	509056	CONGRIER		1	1	0	1	90	2	180
D3	529820	COURBEVEILLE		1	1	0	1	90	2	180
D3	546894	CUILLE SAINT POIX			1	2				
D3	523235	DESERTINES		1	1	0	1	90	2	180
D3	522681	GRAZAY		1	1	0	1	90	2	180
D3	502284	GREZ EN BOUERE		1	1	0	1	90	2	180
D3	581435	LARCHAMP MONTAUDIN			1	1				
D3	524234	MAISONCELLES		1	1	0	1	90	2	180
D3	548955	MARCILLE			1	1				
D3	519655	MONTJEAN		1	1	0	1	90	2	180
D3	525090	NEAU		1	1	0	1	90	2	180
D3	508674	OISSEAU			1	2				
D3	560757	PLACE		1	1	0	1	90	2	180
D3	523679	ST CHRISTOPHE DUN LUAT		1	1	0	1	90	2	180
D3	517517	SAINT BRICE	1	2	1	0	1	90	3	270
D3	502329	SAINT PIERRE DES NIDS		1	1	0	1	90	2	180
D3	549937	SIMPLE MARIGNE	2	3	1	0	1	90	4	360
D3	546252	VAUDAIGU			1	1	0			

**DISTRICT DE LA MAYENNE**

**ANALYSE INFORMATIVE**

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2020-2021)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2021-2022)	Nombre d'arbitres requis art.41.4	Situation au 15/06/2023				
					Total	Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D4	560409	LA BRULATTE-LA GRAVELLE		1	1	0	1	60	2	120
D4	519704	CHAILLAND	2	3	1	0	1	60	4	240
D4	511503	CHAMPGENETEUX	2	3	1	0	1	60	4	240
D4	548110	FROMENTIERES		1	1	0	1	60	2	120
D4	561107	LAVAL OUTREMER			1	0	1	60	1	60
D4	553223	LIVRE LA TOUCHE	1	2	1	0	1	60	3	180
D4	523236	LE PAS		1	1	0	1	60	2	120
D4	531052	LA ROUAUDIÈRE		1	1	0	1	60	2	120
D4	523237	LOUPFOUGÈRES		1	1	1				
D4	534134	SAINT FORT	2	3	1	0	1	60	4	240
D4	523238	SAINT MARS SUR COLMONT	2	3	1	0	1	60	4	240
D4	527070	SAINTE GEMMES			1	2				
D4	525495	VAUTORTE		1	1	0	1	60	2	120

## **Annexe 3 - CLUBS AVEC UN MUTÉ SUPPLÉMENTAIRE**

Situation au 15 Juin 2023

L'Article 45 du Statut de l'Arbitrage stipule :

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage, en sus des obligations règlementaires, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet "Mutation" dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin ou sur le site internet de la Ligue ou du District avant le 30 juin.

**Cette mesure est valable pour toute la saison suivante.**

<b>DISTRICT DE LA MAYENNE</b>
LE GENEST ST ISLE
GORRON
BRECE SPORT